

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire le vingt et un février deux mille vingt à dix-huit heures trente minutes, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno GENEST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 février 2020.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux :

Présents : M. GENEST, M. FOUSSETTE, M. GIRY, Mme VIALLE, Mme DEMAISON, Mme MEUNIER, M. FAUGERAS, Mme DELAUNAY, Mme MARCELAUD, Mme MORIZIO, M. BOUTIN, M. LEVEQUE, Mme RABETEAU, Mme COSTE, Mme BRACHET, M. SERRU.

Absents avec délégation :

M. Réjasse donne procuration à Mme Meunier

Mme Ramadier donne procuration à Mme Delaunay (arrivée à 19h35)

M. Guerrero donne procuration à M. Lévêque

M. Pouyau donne procuration à M. Faugeras

M. Pothier donne procuration à M. Genest

M. Guyonnaud donne procuration à M. Foussette

Absents sans délégation :

Mme Massaloux

M. Philip

M. Raux

Mme Boulesteix

Mme Brachet a été nommée secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Monsieur le Maire, soumet à approbation le compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2019.
Adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Adopté à l'unanimité

Finances

1) Approbation des comptes de gestion 2019 - Budget Principal et Budget Annexe du Cantou

Le Conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 pour le budget principal et pour le budget annexe du Cantou par Monsieur le Trésorier Principal de Limoges Banlieue, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

2) Approbation des comptes administratifs 2019 - Budget Principal et Budget Annexe du Cantou

Le Conseil municipal adopte les comptes administratifs pour le budget principal et pour le budget annexe du Cantou pour l'exercice 2019, arrêtés tels que présentés.

Adopté à l'unanimité

3) Débat d'orientations budgétaires 2020

→ 19h35 : arrivée de Mme Béatrice Ramadier

Le Conseil municipal prend acte des orientations budgétaires prévues pour l'exercice 2020, sur la base du rapport joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

4) Demandes de subventions d'équipement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne

Le Conseil municipal sollicite une aide auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre des subventions d'équipement aux Communes – programmation 2020, pour les projets suivants :

- Réaménagement des bureaux de la mairie
- Réfection de l'intérieur de l'église Saint Martin

Adopté à l'unanimité

Ressources humaines

5) Avancements des agents année 2020

Le Conseil municipal décide de créer les postes suivants, à compter du 21 février 2020 :

- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet
- quatre postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet.

Adopté à l'unanimité

6) Régime indemnitaire du personnel – complément Rifseep

Le Conseil municipal décide d'attribuer au personnel de la collectivité ne percevant pas le RIFSSEP, les primes et indemnités suivantes :

- Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)
- Indemnité spéciale mensuelle de fonction (Prime gardien de police municipale)
- Indemnité spécifique de service

Adopté à l'unanimité

Urbanisme

7) Bilan des cessions et acquisitions immobilières année 2019

Le Conseil municipal approuve le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

8) Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

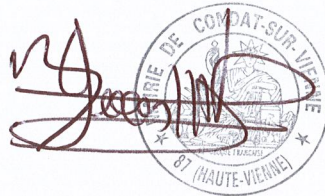
Le Conseil municipal décide d'habiliter le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne à souscrire pour le compte de la Commune de Condat-sur-Vienne des contrats d'assurance

auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Adopté à l'unanimité

Clôture de la séance à 20h10.

Le Maire,
Bruno Genest



Affiché le 02/03/2020

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NB : Le procès-verbal intégral est disponible pour consultation en mairie aux heures d'ouverture.